



Assemblée générale

Distr. générale
14 janvier 2013

Soixante-septième session
Point 168 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/67/480)]

67/101. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Société andine de développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Société andine de développement,

1. *Décide* d'inviter la Société andine de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*56^e séance plénière
14 décembre 2012*

12-48467



Merci de recycler

